



Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2016

Le quatorze avril deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie de Saint Valery sur Somme, sous la présidence de Monsieur Stéphane Haussoulier, Maire de Saint Valery sur Somme, Vice-Président du Conseil Départemental de la Somme, Président de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud.

En préambule, Monsieur le Maire accueille au sein du conseil municipal valéricain, Madame Nathalie Deher, arrivée en 4^{ème} position de la liste d'opposition, suite à la démission de Madame Sylvie Marie le 3 mars 2016. Le scrutin de liste instauré par l'Etat à l'occasion des dernières élections municipales de 2014 permet maintenant à la commune d'avoir un conseil municipal toujours au complet.

■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Claudine Dallery, absente excusée ayant donné procuration à Marie-Paule Grattennoix
Laurence Lerraillé, absente excusée
Bernard Carpentier, absent excusé

■ Secrétariat de séance :

Clémence Froissart-Senlis a été élue secrétaire de séance.

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu de la dernière séance, en date du 26 février 2016, a été adopté à l'unanimité.

■ Remarques diverses

Néant

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Dans le cadre de la délibération en date du 7 avril 2014, donnant délégations au Maire par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire signale :

- Qu'il a signé le marché pour la maîtrise d'œuvre pour entreprendre les travaux de restauration des remparts supportant l'Eglise et la Place St Martin pour un montant de 45 360 € TTC, avec les cabinets C3eC et ALPHA BET.
- Qu'il a signé le marché pour le contrôle technique des travaux de restauration et de transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception pour un montant de 2673,60 € TTC pour la tranche ferme et de 15321,60 € TTC pour la tranche conditionnelle.

- Qu'il a signé un avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, de tourisme d'affaires et de réception pour un montant de 11880 € TTC.

1-Vote du budget primitif 2016 et des taux d'imposition

Les conseillers municipaux ont reçu auparavant les documents présentant le budget prévisionnel pour l'année 2016. Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes des choix budgétaires pour l'année 2016, tels qu'ils sont proposés par la commission des finances, qui s'est réunie le 10 mars dernier.

Les dotations ont baissé mais la commission s'est attachée à équilibrer le budget sans toucher aux taux d'imposition, ni en ayant recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire rappelle qu'en terme de fonctionnement, il convient de contenir les dépenses au maximum. Cela passe par une vigilance accrue sur la pertinence des dépenses et des mises en concurrence systématique de nos fournisseurs, et des négociations régulières pour acheter au meilleur prix.

Ce travail entrepris depuis de longue date porte ses fruits puisque l'on peut considérer que la capacité d'autofinancement de la commune est en 2016 de 2 180 000 € (montant du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement - le capital des emprunts + la compensation « voirie » versée à la Communauté de Communes).

Il détaille ensuite la composition de la proposition de budget soumise à l'assemblée, et préparée par la commission des finances.

Dépenses de fonctionnement :

- **011** - Charges à caractère général : 754 700 € (805 900 € en 2015)
 - **606** - Achats non stockés de matières et fournitures : 285 700 € (contre 300 000 € prévus en 2015)

On y retrouve les énergies, fournitures d'entretien, petits équipements, fournitures de voirie, vêtements de travail, fournitures administratives...

- **61** - Services extérieurs : 297 500 € (contre 339 400 € en 2015)

Entretien véhicules, bâtiments, maintenance.

Article 61523 – voies et réseaux : inscription de 110 000 € qui comprend les effacements de réseaux, le balayage des rues, la surveillance de l'assainissement pluvial, location d'une nacelle pour Noël, l'entretien de l'éclairage public.

Les autres articles reprennent pour la plupart les inscriptions de 2015.

- **62** - Autres services extérieurs : 135 500 € (contre 131 500 € en 2015)

Surtout la réinscription des montants 2015 avec quelques ajustements.

- **63** – Impôts, taxes et versements assimilés : 36 000 € (contre 35 000 € en 2015)

Ajustement par rapport à 2015

- **012** - Charges du personnel et frais assimilés : 1 242 000 € (contre 1 227 800 € en 2015)

Ajustement par rapport à 2015

- **014** – Atténuation de produits : 1 022 000 € (760 500 € en 2015)

73921 : 1 013 000 euros (dont 870 000 € pour la voirie+ l'abondement de 20% de la Communauté de Communes seront consacrés au programme de rénovation voiries, cette somme s'ajoute à celle déjà capitalisée les années antérieures pour pourvoir aux travaux prévus en 2016 : rue d'Argoules, rue des Champs Verts, rue de Rossigny, rue de Ribeaupville...).

- **65** – autres charges de gestion courante : 307 700 € (294 000 € en 2015)
- **66** – charges financières : 77 000 € (84 000 € en 2015)

Le remboursement des intérêts des emprunts est fixé à 75 000 € (- 7 000 € par rapport à 2015)

Actuellement l'endettement de la commune est de 165 000 € de capital et 75 000 € d'intérêts soit 240 000 €. Si on ôte de l'échéance annuelle des emprunts, celle réglée pour le Village vacances du Cap Hornu, il reste une charge annuelle de la commune de 136 000 €.

- **67** – charges exceptionnelles : 8 400 € (10 400 € en 2015)
- **022** – Dépenses imprévues : 10 000 € (en 2015 : 12 300 €)
- **023** – Virement à la section d'investissement : 1 475 000 € (en 2015 : 1 527 000 €)
- **042** – opération d'ordre de transfert entre sections : 3 200 € (4 100 € en 2015) :

Inscription de la dotation aux amortissements pour la révision du PLU

Total des dépenses de fonctionnement : 4 900 000 €

Recettes de fonctionnement :

- **013** – atténuation de charges : 120 000 € (100 000€ en 2015)

Somme totalement inscrite au 6419 - Remboursement sur rémunération du personnel dans le cadre des emplois aidés et des congés maladie

- **70** – Produits des services du domaine et ventes diverses : 978 000 € (943 300 € en 2015)

Ce chapitre comprend les recettes de vente de concessions, les redevances pour l'occupation du domaine public, le stationnement, le reversement du budget de l'eau et de l'assainissement des charges de personnel.

- **73** – impôts et taxes : 1 671 164 € (1 597 954 € en 2015)

Les recettes fiscales (7311) liées aux impôts locaux sont estimées à 1 492 164 € (au lieu de 1 439 134 € en 2015 – soit 53 030 € en plus) avec le maintien des taux de 2015 soit 16.13% pour la taxe d'habitation, 21.08% pour la taxe foncière bâti et 43.24% pour la taxe foncière non bâti.

- **74** – dotations et participations : 1 024 686 € (en 2014 : 1 025 011 €)

7411 – la dotation d'Etat est maintenant de 396 294 € (447 632 € en 2015, soit 51 338 € en moins)

Par contre sur l'ensemble des dotations « Etat » (DGF, Dotation Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation) la collectivité perd 2419€.

- **75** – autres produits de gestion courante : 257 000 € (244 000 € en 2015)

Dans ce chapitre, le reversement de l'excédent du budget du camping (délibération prise en fin d'année) au compte 7551.

- **76** – produits financiers : 0€
- **77** – produits exceptionnels : 7 128 € (10 000 € en 2015)
- **002** – résultat reporté : 842 022 € (voté au CA 2015)

Total des recettes de fonctionnement : 4 900 000 €

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement pour 2016 sont liées à :

La révision du PLU pour 47 800 €

Réparation de la voute de la cave de la mairie pour permettre l'accès normal au hall : 15 000 €

L'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public : 80 000 €

Les travaux de mise aux normes du port de plaisance : réfection des pieux : 328 700 €.

L'achèvement des travaux du bâtiment qui doit abriter une salle pour le legs Dastis : 40 000 €

La restauration des parties de l'estacade endommagées, 22 000 €

Des travaux de réhabilitation des équipements du stade Charles Caudron : 307 000 €

Les travaux de transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception : 743 400 €

La restauration de rempart place St Martin – autres murs de soutènement pour 582 300 €

La réparation des orgues de l'église St Martin : 65 300 €

Un programme de réhabilitation des logements communaux pour 45 000 €

La fin de la construction de la base des sports de nature inscrite pour 300 000 €

Réfection du mur de soutènement de la rue d'Argoules – solde de l'opération : 88 800 €

L'achat de mobilier urbain, de panneaux de signalisation : 20 000 €

Achat d'un espace sport pour un quartier : 50 000 €

Réserve pour achat de petit patrimoine : 5000 €

La toiture de l'église et parvis de l'Eglise : 169 800 €

Conservation des reliques : programme en cours : 10 000 €

Changement de la chaudière de l'école maternelle : 17 000 €

Panneaux lumineux : 10 000 €

Vidéosurveillance de l'Eglise : 5000 €

Parkings place de la Gare : 20 000 €

Mur Haute des Remparts : 45 000 €

Jeux du trou de la plage : 20 000 €
Sanitaires Docteur Lomier : 60 000 €
Préemption garage de la rue de Neuville : 25 000 €
Démolition ancienne caserne : 30 000 €
Aménagement coffre-fort Mairie : 2 000 €
Illuminations de Noël : 15 000 €
Restauration local passage Hedin : 25 000 €
Achat Matériel espaces verts pour le passage au zéro phyto, achat de chaises et de tables, panneaux tribunal,
plancher, praticables : 78 700 €
Changement de la ganivelle du parking du port : 11 000 €
Aménagement du parking de la rue de Neuville : 100 000 €

Total des dépenses d'investissement : 4 117 000 €

Recettes d'investissement :

Inscription de l'affectation du résultat 2015 pour un montant de 1 312 076 €
Les amortissements liés à la révision du PLU : 3 200 €
Inscription du FCTVA, de la taxe locale d'équipement : 289 824 €
Virement de la section de fonctionnement fixée à 1 475 000 €
Inscription de diverses subventions et participations : 1 036 900 €

Total des recettes d'investissement : 4 117 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, les taux d'imposition des trois taxes comme ci-dessous :
 - . Taxe d'habitation : 16,13
 - . Taxe foncier bâti : 21,08
 - . Taxe foncier non bâti : 43,24

- Approuve, à la majorité, le budget primitif de la commune pour l'année 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :
 - 4 900 000 € en section de fonctionnement
 - 4 117 000 € en section d'investissement

- Autorise Monsieur le Maire à mandater les participations à charges intercommunales sur l'article 6554,

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté, et à engager toutes démarches nécessaires à l'accomplissement des projets énumérés.

3 abstentions : Mme Deher, M. Courtois, M. Neuvillers

2-Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose qu'afin de mener à bien les nombreuses missions sociales dévolues au centre communal d'action sociale (*banque alimentaire, bons de chauffage, secours divers, etc.*), il conviendrait de verser une subvention de 10.000 euros, à son profit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser une subvention de 10.000 euros au profit du Centre Communal d'Action Sociale
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente.

3- Versement de subvention de fonctionnement aux associations locales pour l'année 2016

Monsieur le Maire et Monsieur Chareyron, Adjoint au Maire, présentent la proposition de répartition des subventions établie par la commission ad hoc qui s'est réunie à ce sujet, le 7 avril 2016.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- de verser aux associations les subventions reprises dans le tableau ci-dessous, sous réserve qu'elles aient fourni l'ensemble de justificatifs demandés pour le versement de celles-ci (*dossier complet, éléments comptables, corroborés par les relevés de comptes, les éléments actifs et passifs de l'association établis par l'établissement bancaire, ainsi que les procès verbaux des assemblées générales à jour etc.*)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

Les présidents d'associations et membres des bureaux ne prennent pas part aux votes correspondant aux versements des subventions attribuées aux associations où ils siègent.

Association	Valeur de la subvention votée
ANACR	150
Association des Parents d'Elèves Ecole Primaire	350
Association les Amis des Orgues de l'Eglise	350
Association des Fêtes (Guillaume)	5000
Amicale des patients et résidents de l'ensemble des services de l'hôpital	500
Association Sport et Tourisme en Baie de Somme	5000
Secours Catholique	350
Association AAE Estreboeuf Fédération française de tir	500
Association du Jumelage St Valery - Herstelle	500
Amicale des Sapeurs Pompiers	650
Association FCV – Baie de Somme	5500
Association Modélisme 80230	410
Coopérative scolaire de l'école des corderies	500
AFN - UNC	350
Club des Aînés	400
Association Education Populaire - Notre Dame	500
Association du Jumelage Battle	8500
Association 3 D en Baie	1500
Association Parents Elèves Collège	160
Chorale Mouettes et Chansons	400
Association Histoire et Archéologie	400
Association pour la Sauvegarde de la Chapelle St Valery, dite des Marins	500
Association Gym Détente	220
Association Canoë Kayak de Mer	1300
Flux Valericain	500
FNATH	100
Association de Chasse DPM	924
Association Tennis Club Valéricain	800
Association de Chasse	250
Association Courir en Baie de Somme	600
Association Somme II	450
Association Herbarium	2000
GEMEL	500
Festival de l'Oiseau	5500
Association Saint Fiacre	1000
Groupement d'Intérêt Cynégétique	100
Association du Tennis de Table	800
Amicale des Agents Hospitaliers	250
Coopérative scolaire école maternelle publique	500
Festival théâtre	6000
Ass. Créafils	250
MC Caval Team Baie de Somme	500
Association Ecrivoires	500

La Troupe Solilès	8000
Boxe valéricaine	500
Lire et faire lire (ligue de l'enseignement - action en faveur de la promotion de la lecture dans les écoles de la commune)	500
Amicale de la Clique des Sapeurs Pompiers de St Valery Sur Somme	500
Escalade	600
Les Petits Bouffons du Nord	400
Championnat du Monde – Iron Man – Stéphane SAUVE	600
El Caisse A Pichon	500

4- Vote du budget du camping municipal pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal est géré jusqu'en 2024 par un délégataire. Il n'y a donc plus beaucoup de mouvements comptables sur ce budget. L'emprunt s'est terminé en 2015 donc n'apparaît plus sur le budget 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, le budget annexe primitif 2016 du camping municipal qui s'équilibre de la façon suivante :

90 000 € en section de fonctionnement
8 590 € en section d'investissement

5- Vote du budget du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016

La section d'exploitation en dépenses et en recettes reprend la totalité du fonctionnement de l'année 2015 en ajustant certains postes. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 231 000 €.

Monsieur le Maire apporte les explications concernant le document proposé et détaille la liste des investissements, à savoir :

la poursuite du programme de remplacement des branchements en plomb rue Jean Acloque et rue des Pilotes, l'achat d'équipements et de matériels, renforcement des lagunes de la station d'épuration, changement des canalisations eau potable et eaux usées rue d'Argoules, changement canalisation eau rue des Champs Verts, pompe pour station de relèvement rue de Beauchamps, remplacement de la colonne de refoulement de la station d'épuration, véhicule de service.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 1 234 000 €.

Il souligne que l'ensemble de ces investissements sera réalisé sans emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe primitif 2016 du service de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

1 231 000 € en section de fonctionnement
1 234 000 € en section d'investissement

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté.

6- Taxe Locale sur la publicité extérieure – actualisation des tarifs applicables en 2017

M. le Maire présente la demande de la préfecture pour actualiser des tarifs applicables en 2017 en matière de Taxe Locale sur la Publicité extérieure. L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2017 s'élève ainsi à +0,2% (source INSEE).

Le tarif maximal de TLPE prévu au 1° du B de l'article L. 2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L. 2333-9, par m² et par an, pour les dispositifs publicitaires et les préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique, s'élève en 2017 à :

- 15,40 € dans les communes et les EPCI de moins de 50 000 habitants ;

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération les tarifs applicables sur leur territoire avant le 1er juillet 2016 pour application au 1er janvier 2017.

Vu la Loi n°2008-776 du 04 août 2008, notamment son article 171, créant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Vu le Décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes.

Vu le Décret n° 2013-206 du 11 mars 2013 relatif notamment aux modalités pratiques de mise en place de la TLPE, du contrôle et des sanctions associées aux non respects des dispositions de déclaration de la TLPE.

Vu la circulaire NOR/INT/B 0800160C du 24 septembre 2008 qui explique les modalités d'application de cette taxe.

Vu les articles L. 2333-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Somme en date du 23 mars 2015 relatif à l'actualisation des tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicables en 2017

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de fixer

- à compter du 1^{er} janvier 2017, à 15,40 € le m² annuel pour les dispositifs publicitaires et les préenseignes de moins de 50m²

7- Transfert de compétence en matière de création et d'exploitation des infrastructures de charge des véhicules électriques au profit de la fédération départementale d'énergie de la Somme

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, peuvent mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Il indique donc que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme autorité organisatrice de la distribution d'électricité à laquelle adhère la commune a mis en place avec l'aide de la Région Picardie, de l'ADEME et du Département un schéma départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

La Fédération a de plus été retenue par le Commissariat Général à l'investissement auprès du Premier Ministre comme opérateur public sur le département de la Somme en charge du déploiement de 186 bornes et bénéficie de 1 116 000 € d'aide de l'État pour réaliser ces travaux.

Il propose de transférer la compétence que détient la commune en cette matière à la FDE 80 comme le permet la loi, et comme le permettent les statuts de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu l'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE 80),

- décide de transférer à la FDE 80 la compétence de la commune en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

8- Commissions Municipales : Modification

Afin d'intégrer Mme Nathalie Deher au sein des commissions municipales, Monsieur le Maire propose la modification des commissions municipales suivantes :

- Commission « affaires sociales, scolaires et du soutien intergénérationnel »

Avec, outre le Maire, président de droit, les 6 membres suivants : Marie-Paule Grattennoix, Roselyne Lecomte, Patrick Vue, Claudine Dallery, Marie-Colette Ferron, Nathalie Deher.

- Commission « vie associative, sports et jeunesse »

Avec, outre le Maire, président de droit, les 6 membres suivants : Daniel Chareyron, Jean-Marie Bocquet, Bernard Lefebvre, Clémence Froissart, Elisabeth Houard, Nathalie Deher.

- Commission chargée des finances

Avec, outre le Maire, président de droit, les 9 membres suivants : Jean-Marie Bocquet, Marie-Paule Grattennoix, Bernard Lefebvre, Clémence Froissart-Senlis, Daniel Chareyron, Nathalie Lelong-Delabye, Didier Gondois, Patrick Vue, Nathalie Deher.

- Commission portuaire, municipalité / Sport Nautique Valericain

Avec, outre le Maire, président de droit, les 6 membres suivants : Bernard Carpentier, Patrick Vue, Daniel Chareyron, Bernard Lefebvre, Jean-Marie Bocquet, Nathalie Deher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de la modification des commissions municipales telles que présentées ci-dessus.

9- Questions et informations diverses

Néant

Remarques des conseillers municipaux

Pascal Neuvillers souhaite connaître le devenir de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud. M. le Maire explique que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a validé le bloc à bloc des EPCI existants, interdisant ainsi tout rapprochement individuel des communes autre que ceux prévus par le projet du Préfet. La Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud doit donc disparaître au 1^{er} janvier 2017, et doit intégrer la future Communauté d'Agglomération qui regroupera notre territoire avec la Communauté de Communes de l'Abbevillois et la Communauté de Communes du canton d'Hallencourt. M. Neuvillers trouve cette situation inconcevable et souhaite manifester son hostilité à ce projet : la population

donner son avis sur ces changements de territoire. M. Haussoulier propose d'en parler avec ses collègues de la Communauté de Communes et des communes concernées par le projet de Communauté de Communes de la Baie de Somme.

Denis Courtois souhaite avoir connaissance de la délibération du conseil municipal actant de l'implantation de belvédères sur le territoire valéricain. Il craint que ces belvédères dénaturent les endroits où ils seront implantés. Des recherches vont être faites pour trouver l'origine de ce dossier porté conjointement, depuis maintenant plusieurs années, par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand littoral Picard et le Département.

Denis Courtois pense que le nouveau plan de circulation de la rue Jean de Bailleul aurait pu ne pas être utile si les stationnements dans cette rue avaient été supprimés. Monsieur le Maire explique que cette solution n'a pas été retenue.

Denis Courtois souhaite que Bernard Lefebvre le rencontre afin de faire le point sur quelques soucis dans la rue du puits salé : des plaques de chambres France Telecom bougent encore, stagnation d'eau dans un caniveau, intensité trop forte de l'éclairage public.

La Secrétaire de Séance



Le Maire

